

## **Relevé de décisions du conseil municipal** **Séance du 09 septembre 2015**

Etaient présents : J. Breuil, P. Cart-Lamy, S. Faivre, JC Goy, J. Henry-Leloup, F. Lopez, N. Kowal-Bondy, G. Cellier, E. Gardier-Jacquot, S. Galimard, F. Mercet, F. D'Amato

Etaient absents: Y. Billod-Laillet (procuration à JC . Goy), N. Moyse (procuration à N. Kowal-Bondy), C. Megel (procuration à G. Cellier)

Secrétaire de séance : Pascal Cart-Lamy

### ➤ **Approbation compte rendu du 30 juin 2015**

Le compte rendu du dernier conseil municipal est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu est adopté à l'unanimité

### ➤ **Approbation marché nouveau forage médiathèque suite commission d'ouverture des plis (COP)**

Suite aux diverses propositions et à la commission d'ouverture des plis en date du 13 août 2015, le conseil municipal avec 12 voix pour (dont 3 procurations), 3 voix contre, 0 abstention :

- accepte la proposition de l'entreprise Mannfor 70270 Fresse, pour un montant de 45 161 € HT
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

### ➤ **Moins-value, plus-value marchés médiathèque**

Le conseil municipal avec 12 voix pour (dont 3 procurations), 3 voix contre, 0 abstention :

- accepte les avenants sur les marchés de la médiathèque comme suit :

• lot 1 Mourot	- 395.40 € HT	marché total	26 921.60 € HT
• lot 6 Obliger	- 3 631.00 € HT	marché total	62 749.00 € HT
• lot 7 Burla	- 4 494.20 € HT	marché total	33 320.56 € HT
• lot 9 Bonglet	629.05 € HT	marché total	34 010.48 € HT
• lot 10 C2P	325.76 € HT	marché total	3 871.61 € HT
• lot 13 Obliger	3 304.50 € HT	marché total	70 073.50 € HT
• lot 14 Madoz	203.75 € HT	marché total	7 012.30 € HT
• lot 15 Daval	320.00 € HT	marché total	57 707.65 € HT
• lot 16 Cegelec	<u>2 746.16 € HT</u>	marché total	46 599.21 € HT

TOTAL - 1 847.38 € HT

- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

### **Plan de financement :**

Estimation au 22 mai 2014 : dépenses totales 889 116 € HT subvention 635 877 €, autofinancement 253 239 €

Mise à jour septembre 2015 : dépenses totales 833 009.42 € HT dont 719 924 € construction (y compris démolition et mobiliers) subvention 678 918 €

**Autofinancement 154 091.42 € (emprunt de 150 000 € inscrit au budget 2015, médiathèque espace culturel)**

### ➤ **Assurance dommage ouvrage médiathèque**

Suite aux diverses propositions pour l'assurance dommage ouvrage de la médiathèque, le conseil municipal, à l'unanimité:

- accepte la proposition de AVIVA à Quingey pour un montant de 8 900 €
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

### ➤ **Approbation marché voirie suite COP**

Suite aux diverses propositions et à la commission d'ouverture des plis en date du 10 juillet 2015 dans le cadre des MAPA pour la réfection de voirie rue de la tannerie, rue de Busy, rue de la Maridelle et champ Gros Pain, le conseil municipal, à l'unanimité:

- accepte la proposition de l'entreprise Bonnefoy 25 660 SAONE pour un montant de 28 927.50 € HT
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

### ➤ **Décision modificative budgétaire communale n°2 exercice 2015**

Suite aux diverses modifications en cours d'année (recettes et dépenses supplémentaires) il convient de répartir correctement ces sommes et de modifier les crédits prévus au budget 2015 comme suit :

Augmentation recettes de fonctionnement : dotation solidarité rurale + 9 625 €, taxe droit de mutation + 18 958 €, produits exceptionnels + 1 868 € soit un total de **30 451 €** de recettes de fonctionnement supplémentaires.

Ajustement des dépenses d'investissement : travaux construction + 147 630 €, travaux voirie – 19 047 €

Soit une augmentation des dépenses d'investissement de **128 583 €**

Ajustement des recettes d'investissement : subventions diverses – **9 785 €**

Par conséquent suite à ces ajustements il reste un **excédent global disponible au budget 2015 de 85 398 €**

Décision modificative acceptée avec 12 voix pour (dont 3 procurations), 2 voix contre, 1 abstention

### ➤ **Taxe sur les locaux commerciaux vides**

#### **Prolongement de l'étude sur le commerce local**

Le code général des impôts prévoit une taxe sur les friches commerciales (TFC) qui concerne certains biens commerciaux inexploités. Elle est mise en place par décision de la commune ou de l'EPCI compétent.

Cette taxe a pour but, notamment, d'inciter les propriétaires à louer ou vendre leurs biens commerciaux vides.

Elle s'applique aux locaux commerciaux qui ne sont plus affectés à une activité depuis au moins 2 ans (article 1530 du code général des impôts).

L'assiette de la taxe est constituée par le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Son taux est fixé à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième et 20 % à compter de la troisième année.

Ces taux pourront être majorés dans la limite du double par le conseil municipal.

La délibération instaurant cette taxe doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable à compter de l'année suivante et être accompagnée de la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernée par la taxe.

Biens proposés :

- Section AD 10 grande rue (agence immobilière)
- Section AC 57 grande rue (ancien restaurant La Tourelle)
- Section AE 76 rue de Traverse (ancienne boucherie)
- Rue des Salines (ancien salon de coiffure) en face café Hôtel de Ville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour (dont 3 procurations), 1 voix contre, 1 abstention :

- Décide d'instituer la taxe sur les friches commerciales
- Précise que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année d'imposition et 20 % à compter de la troisième année d'imposition.

### ➤ **Modification statut CCCQ Rappel**

Précision de la compétence assainissement non collectif, pour permettre l'organisation d'un service de vidange des installations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter cette modification des statuts.

### ➤ **Schéma de mutualisation des services de la CCCQ**

Le Maire informe les conseillers que les lois des 16/12/2010 (de réforme des collectivités territoriales et 27/1/2014 (de modernisation de l'action publique) rendent obligatoire l'élaboration d'un rapport sur la mutualisation des services de la CCCQ et de ses communes membres.

Il présente au conseil municipal le projet de rapport que le conseil communautaire, en séance du 28 mai 2015, a validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider ce projet de mutualisation des services

➤ **Résiliation, attribution logement**

Suite au départ du locataire du logement communal au 3 rue de Gey ; le conseil municipal à l'unanimité

- accepte de rembourser la caution de 366 € à Mr Compte Alexandre
- accepte de louer à Madame AVILES Dolores ce logement communal situé 3 rue du Gey à Quingey à compter du 1er octobre 2015
- autorise le Maire à signer le bail pour une durée de 3 ans renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 366 € (reconduction loyer précédent) révisable chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE du 3ème trimestre de l'année précédente.

➤ **Avancement de grade adjoint administratif**

Suite à la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade ; il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er janvier 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis du comité technique paritaire, à l'unanimité des membres présents

- décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

➤ **Affouage**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de l'affouage à 7 € le stère à compter de 2015.

➤ **Demandes de subventions exercice 2016**

Aménagement sécurité et parkings grande rue, rue des Salines (médiathèque, école), rue de Busy (projet et coût présenté au prochain CM d'octobre), principe déjà validé à la majorité lors du conseil municipal du 4 juin 2014. Coût estimatif travaux TTC 45 378 €.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - \* Fonds libres : 31 961 €
  - \* subvention département : 10 654 €
- Sollicite l'aide du département dans le cadre des aménagements de sécurité
- S'engage à réaliser les travaux dans les 4 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Le maire se renseignera sur la possibilité de changer les priorités au carrefour de l'école avant ou après les travaux du ralentisseur

➤ **Renouvellement création chambre funéraire**

L'Agence Régionale de Santé a donné un avis technique favorable au projet déposé le 29 juin 2015 par l'entreprise Marbrerie du Val de Loue.

En application de l'article R 2223-74 du CGCT, le conseil municipal de la commune d'implantation de la chambre funéraire doit donner à nouveau son avis.

Pour information, il y a 40 décès en moyenne par an sur la commune de Quingey.

Ce dossier sera soumis à un prochain conseil après renseignement pris concernant l'exercice de l'activité de l'entreprise.

➤ **Informations du Maire :**

\* Création éventuelle parking face micro-crèche

Suite à plusieurs entretiens avec le futur acquéreur de l'immeuble de Melle Dody Jeanine (décédée), situé à l'angle de la rue des Salines et rue du Gey, et le notaire ; la commune pourrait se rendre propriétaire des 4 garages et du jardin attenant rue du Gey.

Ces constructions qui défigurent le quartier seraient démolies et un parking supplémentaire pourrait y être aménagé (école, commerce local, riverains...)

Le bien est proposé, après négociation, à 25 000 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.